

CHARTRES

LE GUIDE DE L'ENFANT DE 0 À 12 ANS

SEPTEMBRE 2026 > ÉTÉ 2027





3

Édito

4

Vos interlocuteurs

6

L'éveil, l'éducation,
les loisirs :
des priorités
pour vos enfants

12

L'accueil
du jeune enfant
de 0 à 3 ans

SOMMAIRE

20

Mon enfant
entre à l'école

32

S'épanouir
après l'école :
les loisirs, le sport
et la culture

41

Les tarifs



Chers parents,

Nous suivons une ligne simple : prendre soin de la jeunesse et prendre soin de l'avenir de notre territoire. Chaque enfant, chaque adolescent doit pouvoir se sentir à sa place, s'épanouir et se projeter dans l'avenir.

Cela passe d'abord par des services solides et accessibles : l'accueil des tout-petits, des écoles bien équipées, des activités culturelles et sportives, des temps périscolaires adaptés aux rythmes de vos enfants. Chaque jour, des équipes municipales engagées vous accompagnent pour que chaque enfant trouve sa place et puisse apprendre dans un environnement serein.

L'école est aussi un cadre de vie. Un lieu où l'on découvre, où l'on joue, où l'on grandit. C'est pourquoi nous poursuivons les investissements d'entretien, de modernisation et d'amélioration des équipements scolaires. Dans cette logique, nous poursuivons en 2026-2027 le programme de végétalisation progressive des cours d'école. Ces aménagements offrent à vos enfants des espaces plus agréables, plus naturels, mieux adaptés aux enjeux climatiques et qui leur permettent de profiter concrètement de la nature au quotidien.

Parce que l'épanouissement passe également par la culture et la pratique artistique, la Ville renforce le dispositif permettant à des élèves motivés de concilier leur scolarité et un enseignement exigeant de la danse : des classes à horaires aménagés danse (CHAD) seront ouvertes à l'école primaire Maurice-de-Vlaminck en septembre.

À Chartres, nous agissons avec une volonté claire : donner à chaque enfant les meilleures conditions pour apprendre, découvrir et construire son avenir.

Stéphanie Gautrin

adjointe au maire en charge des Affaires scolaires
et de la Petite Enfance

VOS INTERLOCUTEURS

Vos élus référents

Stéphanie Gautrin

adjointe au maire en charge des Affaires scolaires et de la Petite Enfance

Nadia Léger

adjointe au maire en charge du Logement et de la Jeunesse

Véronique Domagalski

Adjointe au maire en charge de l'Événementiel, de la Culture et du Patrimoine culturel

Frédéric Guincêtre

adjoint au maire en charge des Sports et de la Vie associative

Les services municipaux

Autricum

place des Halles,

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Le samedi de 9h à 12h30

Tél. 02 37 23 40 00 - www.chartres.fr



Toutes vos démarches sur chartres.fr

Retrouvez à un seul endroit sur le web les modalités d'inscription et les informations de l'ensemble des services de la scolarité et afférents : petite enfance, écoles, conservatoire de musique et de danse, sports, bibliothèques, gestionnaire des activités enfance (périscolaire matin et soir, accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires). Il vous permet d'effectuer vos inscriptions, de régler la cantine et d'accéder aux menus.

Connectez-vous ou créez votre compte sur : **www.chartres.fr rubrique Mes Démarches, thématique Petite Enfance et Éducation**









L'ÉVEIL, L'ÉDUCATION, LES LOISIRS:

DES PRIORITÉS
POUR VOS ENFANTS

✚ *Plus d'un tiers du budget de fonctionnement de la Ville est destiné aux services de la Petite Enfance, aux écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'aux équipements sportifs et culturels chartrains. Chaque jour, plus de 320 agents de la collectivité œuvrent pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.*

Les travaux et l'entretien des locaux

Donner les meilleures chances de réussite aux enfants chartrains commence par l'accueil dans des locaux confortables et agréables. Tous les ans, la Ville consacre en moyenne un budget de 1,5 million d'euros à la rénovation de ses bâtiments et à l'entretien de leurs espaces extérieurs.

L'accès au patrimoine culturel, artistique et aux sports

Soucieuse d'apporter les meilleures conditions éducatives, la Ville dote toutes ses structures d'un budget de fonctionnement destiné à l'acquisition de matériels pédagogiques et au financement des actions adaptées aux différentes tranches d'âges :

- une promotion de la lecture, de la littérature jeunesse et du cinéma, de la petite enfance au CM2, par les équipes des médiathèques L'Apostrophe et Louis-Aragon ;



- des sorties à la journée jusqu'aux classes découvertes, incluant le transport pour les classes maternelles ;
- plusieurs dispositifs d'éducation artistique et culturelle en musique et danse sont dispensés par des professeurs du conservatoire : dans les crèches et les écoles : découverte du conservatoire, midi à l'école, c'est l'heure du bal (présentation et petites prestations...) ;
- pour les classes de CMI et CM2 et du CP au CM2 en réseau d'éducation prioritaire : un soutien aux enseignants pour les activités sportives ;
- une sensibilisation à la sécurité routière proposée par la police municipale en CMI et CM2 ;
- une découverte du patrimoine au musée des Beaux-Arts et à la Maison Picassiette pour les classes de la grande section au CM2 ;
- une initiation aux méthodes scientifiques de l'archéologie, proposée par des animateurs du patrimoine des classes de la grande section au CM2.



SUCCÈS DE L'ACTIVITÉ ÉCHECS

Depuis décembre 2025, quelque 550 élèves de CMI et CM2 répartis dans 23 classes de 9 établissements (Maurice-Carême, Henri-IV, Francine-Coursaget-La-Brèche, Jacques-Prévert, Cytises-Rechèvres, Henri-Matisse, Jules-Ferry, Le-Grand-Jardin et Maurice-de-Vlaminck) prennent part à la septième édition du dispositif *Échecs à l'école*. Concentration, calcul, prise d'initiative sont toujours en première ligne... avec en point d'orgue en juin, une grande fête des échecs au complexe de la Madeleine.



L'éducation numérique

La Ville a équipé toutes les classes des écoles élémentaires de vidéo-projecteurs interactifs, d'ordinateurs portables de fond de classe et d'un ordinateur portable par enseignant, selon les préconisations de l'Éducation nationale. Ce matériel permet de travailler de façon ludique et interactive, en complément du tableau blanc traditionnel. Un espace de stockage dédié par école permet aux enseignants de partager leurs documents et facilite le travail collaboratif. Engagée pour développer une édu-

cation toujours plus innovante et adaptée aux enjeux actuels, la Ville poursuit l'usage expérimental de l'intelligence artificielle à l'école Henri IV. Ce projet s'inscrit dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique du ministère de l'Éducation nationale, dont l'objectif est d'investir dans les projets pédagogiques locaux qui soutiennent le développement d'innovations répondant aux besoins des élèves. Pour les élèves, les intérêts pédagogiques de l'IA sont multiples : un apprentissage personnalisé, des contenus pédagogiques adaptés aux besoins individuels, un suivi des progrès, une identification rapide des difficultés. La Ville met à disposition du corps enseignant et des élèves des ordinateurs portables, des tablettes, des visualiseurs de documents, des micro-casques et des chariots connectés.

Programme de réussite éducative : resserrer les liens avec l'école

Dans les écoles des quartiers prioritaires de la politique de la ville est mis en place un programme de réussite éducative (PRE). Il consiste à accompagner les enfants de 2 à 11 ans qui présentent des signes de fragilité ou des risques de rupture dans leur parcours scolaire. En accord avec les familles, différents types d'actions sont proposés comme :

- Les clubs «**Coup de pouce CLÉ**», «**Coup de pouce CLEM**» et «**Coup de pouce CLA**», à destination d'enfants respectivement de CP, de CE1 ou de grande section de maternelle, repérés par les enseignants comme fragiles en lecture et en écriture, en mathématiques ou en expression verbale. Des séances ludiques sont mises en

place pour favoriser ces apprentissages. Les parents sont pleinement associés à cet accompagnement.

- Le **Théâtre'Action**, pour les enfants du CMI à la 5^e, consiste à proposer une ouverture culturelle et artistique tout en travaillant sur le comportement et la valorisation de soi.
- Les **études éducatives** animées par l'UCTL proposent à des enfants de 6 à 10 ans un accompagnement aux devoirs et une activité éducative dans des conditions privilégiées.
- Mis en place sur les écoles M-Carrère et Henri-IV, les **espaces ludiques** proposent un espace ou une sélection de jouets et jeux mis à la disposition des élèves pour qu'ils redeviennent «juste enfants». Ils sont autorisés pendant les temps du midi à devenir eux-mêmes dans un contexte de plaisir en choisissant selon leurs envies du moment parmi cette sélection.

Le programme de soutien aux familles et à la parentalité est un programme d'acquisition et de renforcement des compétences familiales au service d'une parentalité positive. Il s'adresse à toutes les familles qui se posent des questions « pour faire encore mieux », ainsi qu'à celles qui ont déjà des soucis patents, et dont, souvent, les parents sont dépassés, démobilisés, fatigués, dévalorisés ou ont perdu confiance dans leurs capacités à faire face à leur mission éducative. Il est ouvert aux familles avec des enfants de 6 à 11 ans. Les sessions accueillent en moyenne des groupes de 10 familles, une famille étant composée à minima d'un parent et d'un enfant.



Classe d'éveil musique et danse

à partir de 4 ans

Au conservatoire

**OFFREZ À VOS ENFANTS
UNE INITIATION LUDIQUE**
À LA MUSIQUE ET À LA DANSE

EN LIGNE
SUR CHARTRES.FR

Conservatoire,
Cloître des Cordeliers
22, rue Saint-Michel



INSCRIPTIONS
À PARTIR DE DÉBUT JUIN

02 36 67 30 70
[conservatoire@agglo-ville.
chartres.fr](mailto:conservatoire@agglo-ville.chartres.fr)





L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE 0 À 3 ANS

 *Crèche, assistante maternelle, halte-garderie... Faites le point sur les solutions qui s'offrent à vous pour concilier vies professionnelle, familiale et sociale. Vos enfants de 10 semaines à 3 ans révolus, peuvent être accueillis selon différentes formules.*

Chaque établissement dispose d'un personnel spécialisé et qualifié (agents de la petite enfance, assistantes maternelles, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, puéricultrices, infirmières) qui assure un accueil individualisé et de qualité. En outre, une référente santé et accueil inclusif et une psychologue accompagnent les équipes petite enfance, les enfants et les familles pour prendre en compte toute particularité, qu'il s'agisse de questions de santé ou de soutien à la parentalité. L'accueil des jeunes enfants est enrichi par l'intervention des différents partenaires, pour leur permettre l'éveil au monde : sensibilisation artistique avec le musée des Beaux-Arts, éveil musical, lecture avec la médiathèque, séance de spectacles jeunes publics au théâtre...

Quel mode d'accueil choisir ?

Le multi-accueil collectif

Les enfants sont accueillis en groupes inter-âges. La journée est ponctuée par des activités de jeux et d'éveil, des temps d'animation, de lecture, de musique. Les repas, les temps de repos et les soins sont donnés à chacun dans le respect de son rythme.

**6 MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS
SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI**

**DE 7 H 30 À 18 H 30
(SAUF HAUT COMME 3 POMMES,
OUVERT DE 6 H 15 À 19 H).**

L'Îlot Câlîn

Quartier Centre-ville
25, rue des Bouchers
Tél. 02 37 18 47 27
52 places

Les Lutins

Quartier des Clos
1, rue Lucien-Deneau
Tél. 02 36 67 31 80
65 places

La Farandole

Quartier Comtesses
3, rue Georges-Pompidou
Tél. 02 37 23 42 18
40 places

La Maison du Castor

Quartier Bel-Air
18, rue des Castors
Tél. 02 36 67 30 25
26 places

Les Diablotins

Quartier de La Madeleine
rue Foucher-de-Chartres
Tél. 02 37 34 47 77
52 places

Haut comme 3 Pommes

Le Coudray-Hôpitaux de Chartres
4, rue Claude-Bernard
Tél. 02 37 30 36 33
15 places réservées aux Chartreains

Selon votre situation professionnelle ou personnelle, des places en crèches sont disponibles :

- à temps complet ou à temps partiel, selon un contrat qui établit le nombre de jours d'accueil et les horaires selon vos besoins ;
- en formule occasionnelle, selon vos besoins ponctuels.

Le multi-accueil familial

Le multi-accueil familial emploie jusqu'à 24 assistantes maternelles municipales agréées par le service de Protection maternelle infantile du Conseil départemental. Réparties dans toute la ville, elles accueillent à leur domicile de deux à quatre enfants. Les assistantes maternelles participent régulièrement, avec les enfants, à des ateliers d'éveil collectifs proposés par les éducatrices de jeunes enfants à la crèche *Le Jardin des Poussins*. Des journées d'accueil sont également organisées pour les plus grands l'année précédant leur entrée à l'école.

MULTI-ACCUEIL FAMILIAL **Le Jardin des Poussins**

Quartier de La Madeleine
24 assistantes maternelles
réparties dans toute la ville

Horaires : 7 h à 19 h
rue Foucher-de-Chartres
Tél. 02 36 67 31 35
67 places



VOTRE ESPACE PETITE ENFANCE

La plateforme en ligne facilite l'ensemble de vos démarches liées à l'accueil de votre enfant de 0 à 3 ans : [chartres.fr](http://chartres.fr/rubrique/Mes_Demarches) rubrique Mes Démarches

La halte-garderie

Que vous recherchiez un accueil ponctuel pour bénéficier de temps libre ou que vous souhaitiez que votre enfant rencontre d'autres enfants, l'accueil se fait à la carte, de une heure à la journée complète, sur réservation.

HALTE-GARDERIE **La Ronde Enfantine**

Centre-ville

Horaires :

Mardi et jeudi (8 h 30 à 17 h 30)
vendredi (8 h 30 à 12 h 30)

18, rue du Dr-Maunoury

Tél. 02 36 67 30 10

20 places (13 entre 12 h 30 et 14 h)



PRÉ-INSCRIPTION EN STRUCTURES MUNICIPALES

Les demandes d'inscription peuvent se faire dès le sixième mois de grossesse, et jusqu'à l'entrée de l'enfant en école maternelle.

L'imprimé est disponible

- sur chartres.fr rubrique Vivre à Chartres/Petite enfance
- à l'accueil de l'hôtel de Ville
place des Halles,
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
et le samedi de 9 h à 12 h 30

La demande de pré-inscription est accessible sur la plateforme <https://mesdemarches.chartres-metropole.fr/>

Renseignements :

- Tél. 02 37 23 40 00
- auprès du Relais petite enfance.
- mail : petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Chaque dossier est étudié en commission mensuelle d'admission.

L'accueil chez un assistant maternel du particulier-employeur

À Chartres, plus de 124 professionnels exercent la fonction d'assistants maternels du particulier-employeur.

Leurs coordonnées sont disponibles auprès du service de Protection maternelle infantile (PMI) du Conseil départemental (02 37 20 10 10) ou du Relais petite enfance de Chartres métropole et sur assmat28.eurelien.fr.

Le Relais petite enfance

Le Relais petite enfance est un service municipal gratuit destiné aux familles, aux assistants maternels du particulier-employeur, aux gardes à domicile et aux candidats à l'agrément.

Il informe les parents (modes d'accueil existants, listes d'assistants maternels disponibles) et les assiste dans leurs démarches de parent-employeur, leur apporte écoute et soutien sur les sujets de la parentalité. Il accompagne également les assistants maternels dans leur quotidien professionnel : informations sur leur statut, démarches administratives, accompagnement à la professionnalisation. À ce titre, il leur propose des ateliers d'éveil à l'attention des enfants qu'ils accueillent ainsi qu'un prêt de jeux.



Relais petite enfance de Chartres métropole

La Maison des Enfants

3, rue du Puits-Drouet

Tél. 02 36 67 30 20

mail : relais.petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Permanences téléphoniques, accueils sur rendez-vous

En temps scolaires

lundi, mardi, vendredi
de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

Mercredi de 9 h à 13 h
et de 14 h à 17 h 30.

Jeudi de 9 h à 13 h

Pendant les vacances

Du lundi au vendredi
de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30
jeudi uniquement de 9 h à 13 h



POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

Les établissements de la Petite Enfance de la Ville de Chartres se conforment aux principes de la charte nationale « *Pour l'accueil du jeune enfant, pour grandir en toute confiance* ».

<https://solidarites.gouv.fr/charte-nationale-pour-laccueil-du-jeune-enfant>

Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de chaque structure d'accueil présentent les grands axes pédagogiques, les modalités de travail et de réflexion que les équipes mettent en œuvre pour proposer aux tout-petits un accueil de qualité.

Documents disponibles sur www.chartres.fr
rubrique Vivre à Chartres /
Éducation et jeunesse /
Petite enfance



Les lieux d'accueil Enfants-Parents

Les lieux d'accueil Enfants-Parents (LAEP) sont des lieux où les parents, grands-parents ou adultes familiaux qui accompagnent les enfants sont accueillis. Ils ont pour objectif de favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant et d'apporter appui et conseils aux parents pour exercer au mieux leur rôle, à travers les échanges avec d'autres parents ou des professionnels, en dehors de toute visée thérapeutique ou injonction éducative.

Trois LAEP sont disponibles à Chartres. L'accès est gratuit, sans réservation, avec un respect de l'anonymat et de la confidentialité.

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

1, 2, 3 Petits Pas à Domino **La Madeleine – Espace Domino**

Place du Général-de-Sonis
Ouvert le mardi de 9 h à 11 h 30
(hors vacances scolaires)

Tél. 02 37 28 88 73

Graine d'Éveil **Maison pour tous du Pont-Neuf**

9, place des Fondateurs
Ouvert le vendredi de 9 h à 11 h 30
(hors vacances scolaires)

Tél. 02 37 36 57 56

La Maison des Enfants **Espace Petite Enfance**

3, rue du Puits-Drouet
Ouvert le mardi de 14 h à 16 h 30
(hors vacances scolaires)

Tél. 02 37 88 05 30

ÉCOLES MATERNELLES

- 1 ÉCOLE ANNIE-FOURNIER
3, impasse Montpensier
- 2 ÉCOLE MARIE-PAPE-CARPANTIER
2b, allée des Troènes
- 3 ÉCOLE FRANCINE-COURSAGET-LA BRÈCHE
15, rue Saint-André
- 4 ÉCOLE LE GRAND-JARDIN
37b, rue Philippe-Desportes
- 5 ÉCOLE JULES-FERRY
67, rue de Varize
- 6 ÉCOLE LES CYTISES-RECHÈVRES
15, rue de la Paix
- 7 ÉCOLE PAUL-FORT
20, rue Georges-Fessard
- 8 GROUPE SCOLAIRE HENRI-IV
1, avenue François-Mitterrand
- 9 ÉCOLE HENRI-FARMAN
6, rue Farman
- 10 ÉCOLE EMILE-ZOLA
2, mail Jean-de-Dunois
- 11 ÉCOLE PAULINE-KERGOMARD
25, rue Ambroise-Paré

 Autricum
Hôtel de Ville
Hôtel d'Agglomération
place des Halles

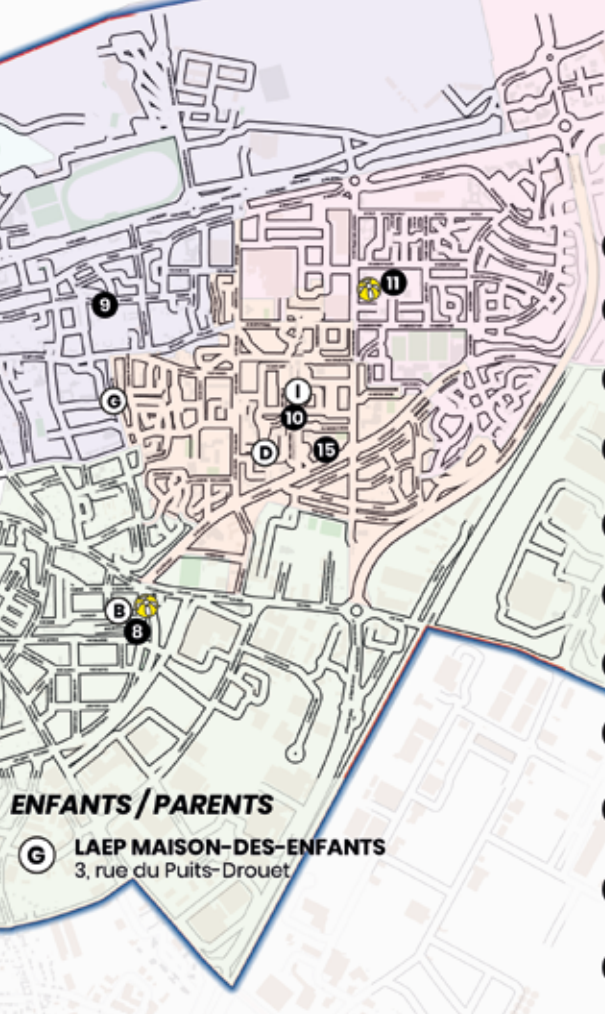
 Centres de loisirs

LIEUX D'ACCUEIL

-  LAEP GRAINE-D'ÉVEIL
Maison Pour Tous du Pont-Neuf
9, place des Fondateurs
-  LAEP 123 PETITS-PAS
Espace Domino
Place du Général-de-Sonis

ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE MUNICIPAUX

- | | |
|---|---|
| A ILÔT CÂLIN
25, rue des Bouchers | E LA MAISON DU CASTOR
18, rue des Castors |
| B LES LUTINS
1, rue Lucien-Deneau | F LA RONDE ENFANTINE
18, rue du Docteur-Mauroury |
| C LA FARANDOLE
3, rue Georges-Pompidou | D LE JARDIN DES POUSSINS
rue Foucher-de-Chartres |
| D LES DIABLOTINS
rue Foucher-de-Chartres | G RELAIS PETITE ENFANCE
3, rue du Puits-Drouet |



ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- 2** ÉCOLE HENRI-MATISSE
3, allée des Troènes
- 4** ÉCOLE LE GRAND-JARDIN
2, rue Jean-Roux
- 5** ÉCOLE JULES-FERRY
34 et 36, rue de Villaines
- 6** ÉCOLE LES CYTISES-RECHÈVRES
13, rue de la Paix
- 8** GROUPE SCOLAIRE HENRI-IV
1, avenue François-Mitterrand
- 9** ÉCOLE HENRI-FARMAN
6, rue Farman
- 11** ÉCOLE JACQUES-PRÉVERT
2, rue Florent-d'Illiers
- 12** ÉCOLE FRANCINE-COURSAGET-LA BRÈCHE - 10, place Drouaise
- 13** ÉCOLE FRANÇOIS-VILLON
3, rue de la Planche-aux-Carpes
- 14** ÉCOLE MAURICE-DE-VLAMINCK
7, boulevard Charles
- 15** ÉCOLE MAURICE-CARÈME
1 et 4, rue Maurice-Carème

ENFANTS/PARENTS

- G** **LAEP MAISON-DES-ENFANTS**
3, rue du Puits-Drouet





MON ENFANT ENTRE À L'ÉCOLE

RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

Mardi 1^{er} septembre 2026

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Fin des cours :

vendredi 16 octobre 2026

Reprise des cours :

lundi 2 novembre 2026

VACANCES DE NOËL

Fin des cours :

vendredi 18 décembre 2026

Reprise des cours :

lundi 4 janvier 2027

VACANCES D'HIVER

Fin des cours :

vendredi 19 février 2027

Reprise des cours :

lundi 8 mars 2027

VACANCES DE PRINTEMPS

Fin des cours :

vendredi 16 avril 2027

Reprise des cours :

lundi 3 mai 2027

VACANCES D'ÉTÉ

Fin des cours :

vendredi 2 juillet 2027

Entrer à l'école maternelle

Tous les enfants résidant à Chartres peuvent être inscrits à l'école maternelle, l'année de leurs 3 ans, dans leur école de secteur. Ils peuvent également être accueillis dès l'âge de 2 ans. Cet accueil se fait toutefois dans la limite des places disponibles et avec l'accord du directeur de l'école.

Entrer à l'école élémentaire

Les enfants sont inscrits à l'école élémentaire de leur secteur de résidence à la rentrée scolaire de l'année de leurs 6 ans. Aucun enfant ne peut être maintenu à l'école maternelle au-delà de 6 ans, sauf avis contraire des commissions de l'éducation spécialisée.

Modalités d'inscription

Pour que votre enfant puisse être scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire, vous devez l'inscrire en mairie, place des Halles, avant le 12 juin 2026 pour la rentrée scolaire suivante. Il vous sera remis un certificat d'inscription à remettre au directeur de l'école qui procédera à l'admission définitive de votre enfant. Sont uniquement concernés par cette procédure :

- les enfants qui entrent pour la première fois à l'école maternelle (en petite section) ou à l'école élémentaire en CP ;
 - tous les enfants nouvellement installés à Chartres et en âge d'aller à l'école maternelle ou élémentaire.
- Pour les autres, la réinscription se fait automatiquement.

Écoles privées ou instruction à domicile

Vous pouvez scolariser votre enfant dans une école privée, ou encore l'instruire à domicile. Dans ce dernier cas vous devez faire au préalable une déclaration au maire et à l'inspecteur d'académie, et la renouveler tous les deux ans. Des contrôles seront effectués par les instances compétentes.



Documents à fournir à l'inscription

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors téléphone portable) au nom du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale.
- Certificat de radiation pour une inscription ou un changement en cours d'année.
- Une copie du livret de famille (mentions parents et enfants) ou une copie d'acte de naissance de l'enfant.
- Pour les parents divorcés et/ou séparés :
 - un extrait du jugement précisant l'identité de l'autorité parentale en charge de l'enfant (article 1082 du code de procédure civile) ;
 - ou une attestation sur l'honneur signée des deux titulaires de l'autorité parentale précisant le futur lieu de scolarisation de l'enfant avec copies recto-verso des pièces d'identité des deux parents ;
 - ou pour un parent isolé une attestation sur l'honneur de garde, signée, avec copie recto-verso de la pièce d'identité.
- Pour une famille hébergée :
 - une attestation sur l'honneur d'hébergement signée de l'hébergeur ;
 - un justificatif de domicile de l'hébergeur ;
 - la pièce d'identité de l'hébergeur.



Imprimé de pré-inscription

Demande d'inscription :
Rendez-vous sur l'espace vie scolaire
et sportive, qui rassemble toute
l'information famille et regroupe
toutes les demandes d'inscription
www.chartres.fr
rubrique Mes Démarches

Renseignements :

Tél. 02 37 23 40 00 ou
inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr

Les classes à horaires aménagés Musique (CHAM) et Danse (CHAD)

En partenariat avec l'Éducation nationale, ce dispositif permet aux jeunes musiciens et danseurs de concilier leur scolarité et un enseignement artistique de qualité, pendant le temps scolaire.

CHAM Voix

Axée sur le chant choral, la formation au conservatoire est complète dès le CE1 et propose, du CM2 à la 3^e, d'intégrer la maîtrise du conservatoire, chorale d'enfants de haut niveau, qui se produit jusqu'en dehors de nos frontières.

Établissements partenaires : école élémentaire Maurice-de-Vlaminck et collège Hélène-Boucher.

CHAM Instrument

Ce dispositif est ouvert aux enfants de la 6^e à la 3^e ayant déjà une pratique instrumentale. Il leur permet de concilier l'enseignement du collège et la formation complète et diplômante du conservatoire, grâce à un emploi du temps adapté.

CHAD

Dès septembre 2026, les CHAD font leur apparition à l'école Maurice-de-Vlaminck à partir du CE2. Après les classes d'éveil (4-5 ans) et d'initiation (6-7 ans) au conservatoire, les jeunes danseurs pourront suivre un cursus adapté et approfondi de l'école jusqu'à la fin du collège (Hélène-Boucher). Le conservatoire offre ainsi des parcours complets aux danseurs et musiciens motivés, tout en leur garantissant une scolarité épanouie et de très bon niveau.

Modalités d'inscription pour l'année scolaire 2027/2028

Les renseignements sont à prendre au conservatoire dès janvier. Les dossiers sont à retirer auprès de l'établissement que fréquente votre enfant ou à l'accueil du conservatoire. Les candidatures se déposent de janvier à mars pour l'année scolaire suivante par le biais de la direction académique et des établissements scolaires.

Tests d'entrée

Conduits par l'équipe pédagogique du conservatoire, les tests d'entrée consistent à évaluer les aptitudes musicales et la motivation des candidats.

Admission

À l'issue d'une commission réunissant l'Éducation nationale et le conservatoire, la direction académique informe les familles par voie postale. Les candidats retenus devront alors compléter un dossier auprès du conservatoire pour finaliser leur inscription.





LA RESTAURATION

 *Les repas rythment chaque journée de l'enfant. Ils agissent sur sa croissance, sa faculté d'attention et son goût pour la convivialité.*

Le suivi des repas des enfants

Les menus des établissements municipaux sont élaborés par C' Chartres restauration collective puis validés par une commission composée d'élus, de parents d'élèves, d'agents de la restauration et de professionnels de l'éducation.

Garantir l'équilibre nutritionnel et la diversité au sein des menus

Depuis de nombreuses années, C' Chartres restauration collective s'est engagée à apporter aux enfants une alimentation de qualité, variée et équilibrée*. La réglementation met en avant des objectifs de diversité de l'alimentation à travers une fréquence minimale de fruits, légumes et féculents et maximale de produits gras et sucrés. Sur 20 repas consécutifs, plaisir et équilibre alimentaire doivent s'accorder.

Ces recommandations de la loi EGalim ont été complétées par la loi Climat et résilience, qui impose à minima un repas végétarien par semaine.

Aucune adaptation autre que médicale ne sera prise en compte et les repas seront servis dans leur intégralité avec l'objectif de faire goûter aux enfants l'ensemble des

mets proposés pour un éveil de leur goût.

Les menus sont affichés à l'entrée des crèches, des écoles et des accueils de loisirs ou sont consultables sur les sites internet chartres.fr, chartres-metropole.fr et sur l'application mobile Chartres.



DEUX MENUS AU CHOIX

L'enfant est placé au cœur du projet de la restauration scolaire.

Tous les jours en période scolaire, mais aussi les mercredis et pendant les vacances, les enfants choisissent eux-mêmes leur repas, grâce à un choix de deux menus, dont un végétarien.

Les compositions des menus respectent systématiquement le principe du bon équilibre alimentaire.

Après quatre ans de pratique de ce principe, il ressort que, guidés par leurs goûts et leurs envies, les enfants mangent mieux... et occasionnent un gaspillage alimentaire en nette diminution.

Menus à consulter sur www.chartres.fr
rubrique Education et jeunesse /
Les écoles / Restauration scolaire

Garantir la traçabilité et la sécurité alimentaire

C' Chartres restauration collective privilégie l'approvisionnement en viandes fraîches dans un rayon de 100 km et en garantit donc l'origine. Les produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi que les laitages et fromages au lait cru sont exclus.

Dans le respect de la réglementation en vigueur, C' Chartres restauration collective a mis en place de nombreux protocoles qualité afin de garantir une sécurité alimentaire optimale.

Dans cette démarche, elle est accompagnée et contrôlée par la

* le décret et l'arrêté du 30 septembre 2011 fixe des exigences en matière d'équilibre alimentaire et de diversité de plats pour les repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.



L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU SOUFFRANT D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU ALLERGIE

Les enfants nécessitant un suivi particulier d'ordre physique (intolérances alimentaires, allergies, handicap...) temporaire ou chronique doivent être signalés aux directeurs des structures (crèche, école ou accueil de loisirs).

Les modalités d'accueil et le suivi éventuel d'un traitement seront formalisés en concertation avec les professionnels des structures, les partenaires médico-sociaux et les parents par un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ou un projet personnalisé d'accueil (P.P.A.) ajusté en fonction des besoins de l'enfant.

Si votre enfant bénéficiait d'un P.A.I. l'année précédente pour une maladie chronique ou une allergie alimentaire, celui-ci devra être renouvelé et transmis aux directeurs des structures qui feront le lien avec le service Vie Scolaire.

En fonction des besoins et des possibilités déterminés par les professionnels, un repas de substitution sera préparé pour votre enfant par C' Chartres restauration collective, ou il sera demandé aux familles de fournir un panier-repas.

direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations (DDETSP). Des analyses microbiologiques sont réalisées périodiquement par un laboratoire accrédité indépendant. Sécurité et équilibre alimentaire sont une priorité pour C' Chartres restauration collective.

Organisation de la restauration scolaire

La Ville propose aux élèves un service de restauration le midi entre 11h30 et 13h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'encadrement est assuré par du personnel municipal qui veille au bon déroulement du service (1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 20 en élémentaire).

Sur la base du volontariat dans les écoles élémentaires, des activités sportives et culturelles sont proposées tous les jours aux enfants par un animateur de la Ville de Chartres diplômé, qui anime deux créneaux de 45 minutes d'initiations et de découvertes de jeux collectifs.

Modalités d'inscription à la restauration scolaire

L'inscription concerne tous les élèves qui déjeunent, régulièrement ou occasionnellement, à la restauration scolaire. Elle est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire via le dossier unique d'inscription.

Tout changement en cours d'année scolaire devra être signalé au service Vie Scolaire.



Dossier unique d'inscription

Rendez-vous sur l'espace vie scolaire et sportive, qui rassemble toute l'information famille et regroupe tous les formulaires d'inscription www.chartres.fr rubrique Mes Démarches

Renseignements :

Tél. 02 37 23 40 00 ou restauration.scolaire@agglo-ville.chartres.fr





ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR



Accueil du matin 7h30 – 8h20

De manière occasionnelle ou à l'année, les enfants sont accueillis le matin de 7h30 à 8h20, sous la responsabilité d'animateurs diplômés des PEP 28. Ils y pratiquent des activités éducatives et ludiques pour un réveil en douceur : musique, chant, histoires, contes, activités manuelles...

Les places sont accessibles en priorité aux enfants des écoles maternelles et, selon les places disponibles, aux enfants des écoles élémentaires de proximité.

Cet accueil ne prévoit pas de collation : votre enfant doit avoir pris son petit-déjeuner.

Accueil du soir

Pour les maternelles : accueil de loisirs 16h30 – 18h30

Après un temps de goûter (fourni par la famille), les animateurs proposent des activités ludiques, éducatives et récréatives qui permettent à votre enfant de se détendre après la classe (ateliers d'arts plastiques, jeux de société, musique, chants...). Les familles peuvent venir chercher leur enfant à leur convenance. Cet accueil est disponible à l'année ou de manière occasionnelle.

Les animateurs sont diplômés d'un brevet d'aptitude (BAFA, BAFD) ou d'un diplôme professionnel de l'animation (BP JEPS, DUT...). L'encadrement est assuré par un adulte pour dix enfants.

**Pour les élémentaires :
accueil récréatif de 16 h 30 à
17 h, études surveillées de 17 h à
18 h et garderie jusqu'à 18 h 30**

L'accueil récréatif gratuit sur inscription est proposé après la classe avec un départ unique à 17 h durant lequel les enfants prennent une pause et leur goûter (fourni par les familles).

Puis les élèves inscrits à l'étude surveillée sont réunis dans les classes par groupes d'environ 18 élèves. Elle est encadrée jusqu'à 18 h par des enseignants et des animateurs diplômés. Et jusqu'à 18 h 30 maximum, les



Rendez-vous sur l'espace vie scolaire et sportive, qui rassemble toute l'information famille et regroupe tous les formulaires d'inscription www.chartres.fr rubrique Mes Démarches

Renseignements :

Tél. 02 37 23 40 00 ou inscription.
periscolaire@agglo-ville.chartres.fr



enfants inscrits à la garderie sont pris en charge par des animateurs des PEP 28 qui mettent à disposition des jeux de société, de la lecture ou du matériel d'arts plastiques.

Modalités d'inscription

Pour l'accueil récréatif et les études surveillées, l'inscription est obligatoire via le dossier unique.

Pour les accueils de loisirs du matin, du soir et la garderie de 18 h-18 h 30, l'inscription obligatoire est payante et ouverte dans la limite des capacités d'accueil de la structure. L'accès y est réservé en priorité aux enfants domiciliés à Chartres dont les deux parents travaillent.

En cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription devra être communiqué aux PEP 28 pour les accueils de loisirs et au service Vie Scolaire pour les études surveillées, en informant l'enseignant de votre enfant.



Dossier unique d'inscription

Rendez-vous sur l'espace vie scolaire et sportive, qui rassemble toute l'information famille et regroupe tous les formulaires d'inscription www.chartres.fr rubrique Mes Démarches

Renseignements :

Tél. 02 37 88 14 14
standard@pep28.asso.fr





S'ÉPANOUIR APRÈS L'ÉCOLE:

LES LOISIRS, LE SPORT
ET LA CULTURE



Accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires, de 7 h 30 à 18 h 30

Il est proposé des accueils de loisirs gérés par les PEP 28 aux enfants âgés de 3 à 11 ans, les mercredis en périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances.

Organisation

Sous la responsabilité d'un directeur de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT...) dans le respect de la réglementation, à savoir un encadrant pour 8 enfants en maternelle et un pour 12 enfants en élémentaire. Il est le garant du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et du respect des règles de sécurité.

L'organisation d'une journée est établie au plus près des besoins des enfants, en respectant leurs rythmes :

- entre 7 h 30 et 9 h, les enfants sont accueillis de manière échelonnée.
- à partir de 9 h, en fonction de l'âge des enfants, les animateurs proposent des activités en lien avec le projet pédagogique de l'établissement. La pause déjeuner s'effectue entre 12 h et 14 h.**

Entre 17 h et 18 h, après un temps de goûter, les familles peuvent venir récupérer leur enfant avec la possibilité d'une garderie jusqu'à 18 h 30.

Modalités d'inscription

L'inscription via le dossier unique est obligatoire avant de fréquenter les structures. Les places sont limitées en fonction de la capacité d'accueil des sites et réservées en priorité aux enfants domiciliés à Chartres. En

cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription devra être signalé au directeur de la structure.

Plusieurs formules sont proposées

Pour les mercredis, un forfait à l'année ou en occasionnel* est proposé selon le choix suivant : inscription à la journée avec repas ou à la demi-journée, sans repas**.

Pour les petites vacances : inscription à la journée avec repas ou à la demi-journée, sans repas**.

Pour l'été : inscription à la semaine en journée complète dans tous les accueils de loisirs, ou à la demi-journée, sans repas**.

*Pour les inscrits en occasionnel, les mercredis en période scolaire, l'inscription se fait en amont, un mois avant les vacances scolaires.

** Seul le centre maternel Pauline-Kergomard et l'ensemble des centres élémentaires accueillent les enfants à la demi-journée, le matin ou l'après-midi, sans repas. Le départ en fin de matinée se fait entre 12 h et 12 h 15 et l'accueil de l'après-midi entre 13h30 et 14 h.



Dossier unique d'inscription

Rendez-vous sur l'espace vie scolaire et sportive, qui rassemble toute l'information famille et regroupe tous les formulaires d'inscription

www.chartres.fr

rubrique Mes Démarches

Renseignements :

Tél. 02 37 88 14 14

standard@pep28.asso.fr

ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES MATERNELLES

Pauline-Kergomard

2, rue Florent-d'Illiers

Tél. 06 46 08 09 61

alsh.chartres.kergomard@pep28.asso.fr

Henri-IV

uniquement les mercredis
1, avenue François-Mitterrand

Tél. 06 26 76 15 16

alsh.chartres.henriIV@pep28.asso.fr

Les Cytises

31, rue Huysmans

Tél. 06 22 87 62 68

alsh.chartres.cytises@pep28.asso.fr

Jules-Ferry

36, rue de Villaines

Tél. 06 12 63 55 52

alsh.chartres.ferry@pep28.asso.fr

Annie-Fournier

uniquement les mercredis

3, impasse Montpensier

Tél. 06 27 82 37 34

alsh.chartres.fournier@pep28.asso.fr

ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES ÉLÉMENTAIRES

Jacques-Prévert

2, rue Florent-d'Illiers

Tél. 06 46 08 09 61

alsh.chartres.kergomard@pep28.asso.fr

Rechèvres

31 rue de Huysmans

Tél. : 06 22 87 62 68

alsh.chartres.cytises@pep28.asso.fr

Jules-Ferry

36 rue de Vilaines

Tél. : 06 12 63 55 52

alsh.chartres.ferry@pep28.asso.fr

Grand-Jardin

Uniquement les mercredis

Rue Philippe-Desportes

Tél. : 06 72 75 24 46

alsh.chartres.grandjardin@pep28.asso.fr



L'École des sports

L'École des sports de la Ville de Chartres permet aux enfants de 5 à 11 ans, sans contrainte de compétition, de faire l'apprentissage d'une vie sociale et sportive.

La variété des activités proposées facilite également la rencontre entre les familles et les associations sportives. Toutes ces disciplines sont encadrées par des éducateurs diplômés (ETAPS, BPJEPS, BE spécialisé).

Organisation

L'École des sports fonctionne de septembre à juin, hors vacances scolaires. Elle donne aux enfants nés entre 2016 et 2021 la possibilité de découvrir, après l'école, plusieurs activités sportives.

En fonction de l'âge des enfants, des séances d'1h à 1h30 sont proposées

pour découvrir les grandes familles de sports.

Selon les activités proposées, les enfants sont accueillis par groupes de 12 à 16 enfants.

Modalités d'inscription

L'inscription à l'École des sports est obligatoire et accessible dans la limite des places disponibles et réservée en priorité aux enfants chartains. Les inscriptions commencent courant septembre via l'espace vie scolaire et sportive de la Ville : www.chartres.fr rubrique services en ligne.

L'inscription à l'École des sports engage l'enfant à participer avec assiduité à toutes les activités du programme annuel. Dans la fiche d'inscription, il sera demandé aux familles d'attester l'aptitude de leur enfant à pouvoir pratiquer une activité sportive.



Programme d'activités, tarifs et formulaires d'inscription

en ligne à partir de juin 2026.

www.chartres.fr

rubrique Sortir à Chartres /
Sports et Loisirs

Renseignements

Direction Rayonnement et
dynamisme du territoire

02 37 23 40 00

ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr

Pour les enfants nés en 2020 et 2021

Découverte multisports,

Deux familles sportives abordées chaque trimestre:

jeux de ballons, activité raquettes, ateliers gym, jeux d'opposition,
ateliers athlétiques, découverte roller...

Créneau	Horaire	Lieu
Mercredi	10 h 30-11 h 30 et 14 h-15 h	Accueil écoles Carême, Prévert et gymnase Roskopf
Jeudi	17 h 15-18 h 15	Complexe sportif Madeleine

Pour les enfants nés entre 2016 et 2019

Cycle de 3 activités sportives: 1 proposée par trimestre

Exemple de cycle : Gym/Basket/Équitation ; Frisbee/Roller/Athlétisme ;
Football/Baseball/Golf...

Créneau	Horaire	lieu
Lundi	17 h 15-18 h 30	Complexes sportifs Madeleine, Roscopf, Péguy
Mardi		
Mercredi	10 h 30-12 h / 15 h 30-17 h	
Jeudi	17 h 15-18 h 30	

Destination culture

Les établissements culturels de la Ville de Chartres proposent des visites et animations spécifiques pour les enfants tout au long de l'année. Les visites ludiques du musée des Beaux-Arts, les lectures à l'Apostrophe, les ateliers d'archéologie... sont autant d'occasions de s'amuser et d'apprendre autrement.



Arts et culture à portée des enfants

Les médiathèques l'Apostrophe et Louis-Aragon organisent des lectures, des projections de films et des ateliers numériques pour différents âges les mercredis et samedis de septembre à juin et pendant les petites vacances. L'ensemble des activités est à retrouver chaque mois dans le *Votre Ville* et sur mediatheque.chartres.fr

L'Apostrophe

1, boulevard Maurice-Viollette

Ouverture toute l'année

(mardi, mercredi, vendredi et samedi

de 10 h à 19 h, 1^{er} dimanche du mois

de 14 h à 18 h)

Tél. 02 37 23 42 00

Médiathèque Louis-Aragon

Passage des Poètes

Ouverture toute l'année (mardi, mer-

credi 10h-12h et 14h-18h / jeudi, vendredi

14h-18h / samedi 10h-12h et 14-17h)

Tél. 02 37 88 45 20

Entrée libre et animations gratuites.

Un abonnement aux tarifs enfant ou

famille est proposé pour emprunter

livres, revues, CD, DVD ou jeux vidéo.

mediatheque.chartres.fr

Le musée des Beaux-Arts dévoile ses riches collections du Moyen Âge au XX^e siècle à travers des expositions temporaires et permanentes. Des livrets-jeux invitent les enfants à regarder les œuvres et l'architecture de ce bâtiment historique avec un œil amusé ! Des animations spécifiques sont aussi proposées pendant les vacances scolaires.

Ouverture toute l'année

Tél. 02 37 90 45 80

29, Cloître Notre-Dame

Entrée gratuite, payante lors des

expositions temporaires – Animations

payantes

La maison Picassiette est un bijou d'art brut recouvert de mosaïques, créé par un Chartain passionné, Raymond Isidore. Ce site est classé Monument historique et labellisé Patrimoine du XX^e siècle.

Ouverture de mi-mars à début janvier

Tél. 02 37 34 10 78

22, rue du Repos

Entrée payante

www.maison-picassiette-chartres.com

réservations: [https://boutique.](https://boutique.chartres-tourisme.com/)

chartres-tourisme.com/

Le Chemin des Arts présente des expositions d'art contemporain à la collégiale Saint-André, au prieuré Saint-Vincent et à la chapelle Saint-Eman. De multiples occasions de découvrir différentes pratiques artistiques : sculpture, peinture, photographie, mosaïque...

Tél. 02 37 23 40 00

Entrée Gratuite



Le conservatoire de musique et de danse propose des concerts et spectacles musicaux de novembre à juin. Une grande diversité (jazz, classique, musiques actuelles, danse...) à partager en famille.

Entrée payante ou gratuite
selon les spectacles
Tél. 02 36 67 30 70
22, rue Saint-Michel

C'Chartres Archéologie propose pour les 6-12 ans des ateliers ludiques par demi-journée pendant les vacances pour devenir des archéologues en herbe. Ils y découvrent différentes disciplines et périodes historiques à travers des animations qui les rendent acteurs de leur apprentissage. Sans compter plusieurs journées portes ouvertes ou événements grand public organisés durant l'année.

Ateliers payants
ateliersarcheologie@agglo-ville.
chartres.fr
Tél. 02 37 23 41 75
2, rue Georges-Brassens
archeologie.chartres.fr

C'Chartres Spectacles programme au Théâtre de Chartres, au OFF et à la Salle Doussineau, des spectacles jeune public (musique, danse, théâtre) à découvrir en famille à partir de 6 mois.

Accéder aux différentes
programmations et conditions
tarifaires sur
www.cchartresbilletterie.fr
Renseignements
au Théâtre de Chartres (02 37 23 42 79)
ou au OFF (02 37 23 42 53)



Programme d'activités

à l'année ou pendant les vacances.
Tarifs, jours, horaires d'ouverture et modalités d'inscription disponibles sur www.chartres.fr, rubrique Sortir à Chartres / Agenda, dans le magazine *Votre Ville* et sur votre application Chartres

Pratiquer la musique et la danse au conservatoire

Le conservatoire de musique et de danse de Chartres permet aux enfants à partir de 4 ans et jusqu'à l'âge adulte de découvrir et pratiquer le chant, la danse et/ou un instrument de musique.

La variété des disciplines proposées permet un large choix : éveil à la danse, ateliers découverte, formation musicale et érudition, cordes, bois, cuivres, piano, claviers et instruments polyphoniques, musique ancienne, pratiques collectives instrumentales, jazz et musiques actuelles, chant et chant choral, mais aussi la danse classique à laquelle est associée la danse contemporaine.

Les activités

Le conservatoire est ouvert de début septembre à début juillet, hors vacances scolaires.

Il propose aux enfants une ou plusieurs activités après l'école, le mercredi et le samedi.

Pour la musique, en fonction du niveau de l'enfant, les cours individuels durent de 30 minutes à 1 heure. S'y ajoutent des pratiques collectives (formation musicale, orchestre...).

En ce qui concerne la danse, le cursus dominant est la danse classique. Discipline associée obligatoire, la danse contemporaine, peut également faire l'objet d'une inscription en « pratique collective seule ».



Modalités d'inscription

Il y a forcément une formule pour celles et ceux qui souhaitent pratiquer un instrument ou danser, qu'ils soient enfants ou adultes, en cursus amateur ou traditionnel...

L'inscription est obligatoire. Il suffit de vous pré-inscrire en ligne, à partir de début juin sur chartres.fr.



Journée portes ouvertes

Le 17 juin 2026 de 10 h à 21 h.
Cloître des Cordeliers,
22 rue Saint-Michel
Entrée libre

Renseignements :

Tél. 02 36 67 30 70 ou
conservatoire@agglo-ville.chartres.fr

LES TARIFS 2026-2027

Les tarifs appliqués aux familles sont fixés tous les ans par décision du Conseil municipal. Certains d'entre eux tiennent compte d'un taux d'effort et du quotient familial :

- **Pour les établissements Petite enfance**, le taux d'effort et la tarification sont déterminés par le barème de la Caisse nationale d'Allocations familiales. Le taux d'effort est appliqué en fonction des revenus de la famille (N-2) et du nombre d'enfants à charge.

- **Pour la restauration scolaire, les études surveillées et les accueils de loisirs, si forfait, la tarification est déterminée par le quotient fami-**

lial, selon votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition : revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions) + autres revenus imposables + pensions reçues - pensions versées - frais de garde pour enfant(s) de moins de 7 ans + prestations familiales des 12 derniers mois. Le résultat est divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer, **multiplié par un taux d'effort**.

Vous pouvez calculer votre quotient familial et estimer les tarifs sur www.chartres.fr/petite-enfance/ ou www.monenfant.fr

TARIFS PETITE ENFANCE

Ressources mensuelles plancher : 814.62 €

Ressources mensuelles plafond : 8500 €

MULTI ACCUEIL COLLECTIF ET HALTE-GARDERIE selon le barème institutionnel CNAF du 1 ^{er} janvier 2026						
Nombre d'enfants		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux d'effort		0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
Pour les enfants chartrains	Tarif horaire mini	0,50 €	0,42 €	0,34 €	0,25 €	0,17 €
	Tarif horaire maxi	5,26 €	4,39 €	3,51 €	2,64 €	1,75 €
Pour les enfants non chartrains	Tarif horaire mini	0,60 €	0,50 €	0,41 €	0,30 €	0,20 €
	Tarif horaire maxi	6,31 €	5,27 €	4,21 €	3,17 €	2,10 €

Tarif horaire calculé selon les ressources mensuelles du foyer (N-2) x Taux d'effort

La CAF d'Eure-et-Loir est partenaire financier des EAJE de la Ville de Chartres.

MULTI ACCUEIL FAMILIAL

selon le barème institutionnel CNAF du 1^{er} janvier 2026

Nombre d'enfants		1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 à 10 enfants
Taux d'effort		0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
Pour les enfants chartrains	Tarif horaire mini	0,42 €	0,34 €	0,25 €	0,17 €
	Tarif horaire maxi	4,39 €	3,51 €	2,64 €	1,75 €
Pour les enfants non chartrains	Tarif horaire mini	0,50 €	0,41 €	0,30 €	0,20 €
	Tarif horaire maxi	5,27 €	4,21 €	3,17 €	2,10 €

Tarif horaire calculé selon les ressources mensuelles du foyer $(N-2) \times$ Taux d'effort
La CAF d'Eure-et-Loir est partenaire financier des EAJE de la Ville de Chartres.

Les paiements peuvent se faire en espèces, par prélèvement automatique, en CESU (chèque emploi service universel), par internet via l'espace petite enfance (chartres.fr rubrique Mes Démarches), ou par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, dans les structures d'accueil de votre enfant ou à l'hôtel de Ville du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

TARIFS RESTAURATION COLLECTIVE

RESTAURATION SCOLAIRE

Facturation de vacances à vacances

	Maternelle, tarif par repas			Élémentaire, tarif par repas		
	Tarif mini	Tarif maxi	Repas occasionnel	Tarif mini	Tarif maxi	Repas occasionnel
Enfants chartrains	0,95 €	4,95 €	6,09 €	0,99 €	5,30 €	6,49 €
	Tarif calculé selon le quotient familial x taux d'effort Réduction de 10 % pour les familles de 3 enfants et plus					
Enfants non chartrains	7,10 €		7,50 €	7,61 €		8,08 €
P.A.I	Réduction de 50 % pour les enfants amenant un panier-repas					

Les paiements peuvent se faire en espèces ou en carte bancaire à l'hôtel de Ville les mercredis et vendredis de 9 h à 17 h en période de facturation, par prélèvement automatique (retourner la demande de prélèvement accompagnée d'un RIB), par internet via l'espace vie scolaire et sportive (chartres.fr rubrique Mes Démarches) ou par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

TARIFS ENFANTS

Les tarifs peuvent être mis à jour après délibération du conseil municipal.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES						
Facturation mensuelle						
		Forfait annualisé facturation mensuelle		Occasionnel tarif à la prestation		Remarques
Maternelles et Maurice de Vlaminck (matin)	Accueil du matin 7h30-8h20	22,32 €		3,20€		Gratuité à partir du 3° enfant inscrit
	Accueil du soir 16h30-18h00	44,61 €		6,42€		
	Accueil du soir 16h30-18h30	56,52 €		–		
Élémentaires	Accueil récréatif 16h30-17h00	Gratuit sur inscription				
	Études surveillées 17h00-18h00	Enfants chartrains	Tarifs mini	Tarifs maxi	Tarifs unique	
			10 €	20 €	–	
		Tarif calculé selon le quotient familial x taux d'effort Réduction de 10 % pour les familles de 3 enfants et plus				
	Garderie 18h00-18h30	Enfants non chartrains	–	–	25 €	
		11,91€ / mois		Gratuité à partir du 3° enfant		

Pour les accueils du matin, du soir et la garderie, gérés par le délégataire, les paiements peuvent se faire en espèces, par prélèvement automatique pour le forfait périscolaire (retourner la demande de prélèvement accompagnée d'un RIB), par chèque, par chèques vacances ou CESU, par carte bancaire au siège du délégataire. Ils peuvent être effectués dans les accueils de loisirs, au siège des PEP 28 ou à l'hôtel de Ville le mercredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h.

Pour les études surveillées, les paiements peuvent se faire en espèces ou en carte bancaire à l'hôtel de Ville les mercredis et vendredis de 9 h à 17 h en période de facturation, par prélèvement automatique (retourner la demande de prélèvement accompagnée d'un RIB), par internet via chartres.fr rubrique Mes Démarches, thématique Petite Enfance et Éducation ou par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

ACCUEIL DU MERCREDI

	À la journée avec repas				À la demi-journée* sans repas			
	Forfait annualisé** Facturation mensuelle		Occasionnel*** Facturation de vacances à vacances		Forfait annualisé** Facturation mensuelle		Occasionnel**** Facturation de vacances à vacances	
	Tarif mini	Tarif maxi	Tarif mini	Tarif maxi	Tarif mini	Tarif maxi	Tarif mini	Tarif maxi
Enfants chartrains 7h30-18h00	18,10 €	77,42 €	5,67 €	24,19 €	5,81 €	22,64 €	1,84 €	7,09 €
Tarif calculé selon le Quotient Familial x Taux d'effort. Réduction de 10 % pour les familles de 3 enfants et plus								
Enfants non chartrains 7h30-18h00	97,97 €		30,82 €		28,91 €		9,23 €	
Garderie 18h00-18h30	3,57 €/mois		–		3,57 €/mois		–	

* Uniquement le centre Pauline-Kergomard et l'ensemble des centres élémentaires

** tarif mensuel *** tarif à la journée **** tarif à la 1/2 journée

Les paiements peuvent se faire en espèces, par prélèvement automatique pour le forfait périscolaire (retourner la demande de prélèvement accompagnée d'un RIB), par chèque, par chèques vacances ou CESU, par carte bancaire au siège des PEP 28. Ils peuvent être effectués dans les accueils de loisirs, au siège des PEP 28 ou à l'hôtel de Ville le mercredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h.



ÉCOLE DES SPORTS

	Cycle	Tarif 2026
Enfants chartrains	Cycle annuel	39 €
Enfants non chartrains	Cycle annuel	55,60 €

CONSERVATOIRE - Tarifs 2026/2027

Tarifs à l'année	Frais de dossier par élève	Éveil / initiation	1 ^{er} cursus : découverte ou musique(1) ou danse	Second cursus (ex : musique et danse)	Pratique collective seule
Chartrains (- 18 ans)	28 €	120 €	de 225 € à 335 €*	de 228 € à 340 €*	120 €
Chartres Métropole (- 18 ans)	28 €	180 €	506 €	532 €	180 €
Hors Chartres Métropole (- 18 ans)	28 €	200 €	550 €	580 €	200 €
Tarifs adultes	Contacter le conservatoire de Chartres				

*Tarif calculé selon le quotient x taux d'effort, avec une réduction de 10% pour les familles de 3 enfants et plus, hors frais de dossier, disciplines collectives et locations d'instruments.

(1) le cursus musique comprend : le cours de formation musicale + le cours de chant choral + le cours de pratique instrumentale

MÉDIATHÈQUES

	Type de tarif	Tarif 2026
Habitants de Chartres et de l'agglomération	Individuel	14 €
	Réduit	7 €
	Famille	21 €
Habitants hors de l'agglomération de Chartres	Individuel	28 €
	Réduit	14 €
	Famille	42 €

L'adhésion permet l'emprunt de 12 documents pour une période de 4 semaines.
La lecture sur place et la consultation des documents sont libres et gratuites.

ACCUEIL PETITES VACANCES

Facturation à l'inscription

		Tarif minimum	Tarif maximum
Enfants chartrains 7h30-18h	Journée avec repas	5,03 €	21,50 €
	Demi-journée sans repas*	1,62 €	6,29 €
	Tarif calculé selon le quotient familial x taux d'effort. Réduction de 10% pour les familles de 3 enfants et plus y compris la garderie		
Enfants non chartrains 7h30-18h	Journée avec repas	27,20 €	
	Demi-journée sans repas*	8,01 €	
Garderie 18h-18h30	3,57 € / semaine (enfants chartrains et non chartrains)		

*Uniquement le centre Pauline-Kergomard et les centres élémentaires ouverts.

ACCUEIL GRANDES VACANCES

Facturation à l'inscription

			Tarif minimum	Tarif maximum
Enfants chartrains 7h30-18h	Semaine**	Journée avec repas	48,09 €	82,20 €
		Après-midi sans repas*	20,56 €	26,99 €
	Tarif calculé selon le quotient familial x taux d'effort. Réduction de 10% pour les familles de 3 enfants et plus y compris la garderie			
Enfants non chartrains 7h30-18h	Semaine**	Journée avec repas	138,11 €	
		Demi-journée sans repas*	48,84 €	
Garderie 18 h-18h30	3,57 € / semaine (enfants chartrains et non chartrains)			

*Uniquement le centre Pauline-Kergomard et les centres élémentaires ouverts

**Tarifs proposés pour les semaines de 3 ou 4 jours

Les paiements peuvent se faire en espèces, par prélèvement automatique pour le forfait périscolaire (retourner la demande de prélèvement accompagnée d'un RIB), par chèque, par chèques vacances ou CESU, par carte bancaire au siège des PEP 28. Ils peuvent être effectués dans les accueils de loisirs, au siège des PEP 28 ou à l'hôtel de Ville le mercredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h.

VACANCES SPORTIVES

	Type de séance	Tarif 2026
Enfants chartrains	Séance de 2 h	5,70 €
	Séance de 3 h	6,95 €
Enfants non chartrains	Séance de 2 h	7,65 €
	Séance de 3 h	8,70 €

* L'espace vie scolaire et sportive : comment ça marche ?

Dans cet espace, vous pouvez accéder à toute l'information relative à la famille, effectuer les inscriptions de vos enfants aux accueils petite enfance, à l'école, aux accueils et activités périscolaires, aux activités sportives, trouver les menus quotidiens et régler les frais de cantine.

Connectez-vous à **www.chartres.fr** rubrique **Mes Démarches**

Votre dossier existe déjà :

- si l'un de vos enfants est inscrit ou a été inscrit dans une école publique chartraine ;
- si votre enfant a déjà participé à l'école des sports, aux vacances sportives ou à des activités du délégataire enfance.

Votre numéro de dossier vous sera demandé lors de toute nouvelle connexion, vous pouvez le retrouver sur une ancienne facture. Nous vous suggérons de le noter ci-dessous.

Votre dossier n'existe pas :

- accédez à votre espace sur **www.chartres.fr** rubrique **Mes Démarches** ;
- à votre 1^{re} connexion, créez votre dossier en ligne. Votre demande sera traitée dans les plus brefs délais ;
- après avoir reçu un mail attestant de la création de votre compte, vous pouvez effectuer vos démarches.

Mon numéro de dossier :

**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT**



Toutes les inscriptions scolaires des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée scolaire 2026/2027 commenceront le 1^{er} avril 2026.

Quels sont les enfants concernés?

Avant l'admission d'un enfant dans une école maternelle ou élémentaire, l'administration municipale s'assure uniquement que :

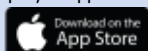
- les enfants ont moins de 6 ans
- les enfants ont résidé à Chartres pendant au moins 6 mois à l'adresse de leur domicile principal (PS) ou à l'adresse de leur domicile principal (élémentaire) (CP).

**VOTRE APPLI
CHARTRES**

Menus scolaires, sorties, loisirs...

Suivez l'actu de vos enfants jour par jour sur votre appli Chartres.
Personnalisez vos notifications : rappel des activités, ouverture des inscriptions...

Disponible sur google play et apple store



www.chartres.fr

